

# LES CYCLES DE CONFERENCES – FORMATION DE LA C.N.A.D.A.

La Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires vous propose une nouvelle  
Conférence dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats :

## VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

85 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET  
(Métro "Anatole France")

Droit des étrangers  
Simplification du droit des sociétés  
Efficacités juridiques et judiciaires  
Saisie pénale

8 H 30                    **Accueil des participants**

9 H 00                    **Le droit des étrangers**

Conférence animée par :  
Maître Mélody OLIBÉ – Avocate à la Cour de PARIS

11 H 30                    **Simplification, clarification et actualisation du droit des sociétés**  
Loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 (JO 20/07/2019)

Conférence animée par :  
Maître Jean FISCEL – Avocat au Barreau de CHERBOURG – spécialiste en  
droit des sociétés

13 H 00                    **Déjeuner (facultatif)**

14 H 30                    **Efficacités juridiques et judiciaires**

Le référé dans la recherche des preuves  
La sortie ou le maintien dans l'indivision  
La force et les obstacles du réméré  
La défense en matière de saisie immobilière

**La saisie pénale**

Cadre général  
La nature et le sort des biens concernés

Conférence animée par :  
Maître Denis TALON – Avocat honoraire à la Cour de Paris

17 H 00                    **Fin**

### PRECISIONS

Vous pouvez assister à une seule demi-journée de formation selon vos préférences.

1-**Tarif** = pour les non adhérents à la CNADA, 80 euros pour une demi-journée et 130 euros pour la journée entière - pour les adhérents, 60 euros pour la demi-journée et 100 euros pour la journée entière -

2-**Organisme de formation n° 11755708675 la CNADA vous délivrera une attestation de présence pour votre Barreau.**

3-Un déjeuner est proposé au prix de 45 € par personne.

4-L'inscription est UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE avec règlement par chèque à l'ordre de CNADA, adressé avec l'inscription au **Cabinet BOUSSUARD LE CREN – BELEM Avocats - 19 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS**

5- **Inscription et règlement à faire le 6 décembre 2019 au plus tard** - Nombre de place limité, n'attendez pas pour vous inscrire

6-A défaut de prévenir la CNADA 48 h avant la formation par mail à [contact@sblcavocat.net](mailto:contact@sblcavocat.net) vous ne pourrez pas être remplacé par un confrère figurant sur une liste d'attente, et il ne pourra pas y avoir de remboursement.

# BULLETIN RÉPONSE

## à retourner pour le 6 Décembre 2019

NOM et prénom.....  
Dénomination sociale.....  
Adresse.....  
Téléphone.....Fax.....Courriel.....

assistera à la journée complète et verse la somme de 130 € par personne (100 € pour les adhérents CNADA) pour une journée complète

Non adhérent       130 € x      =      €  
Adhérent             100 € x      =      €

assistera à la demi-journée et verse la somme de 80 € par personne (60 € pour les adhérents CNADA) pour une demi-journée

Non adhérent       80 € x      =      €  
Adhérent             60 € x      =      €

participera au déjeuner du 13 décembre 2019 (45 € par personne)

seul(e)  
 accompagné(e) de..... personne(s)  
 45 € x .....=                    € par chèque joint

La prise en charge par le F.I.F.P.L. doit être demandée en ligne sur <http://www.fifpl.fr>.  
N° d'agrément de l'organisme : **11755708675**

La CNADA collecte ces informations pour traiter votre demande d'inscription, s'il y a lieu, à ces Conférences et au-delà pour vous tenir informé des Conférences suivantes (par mail seulement). Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Ces données sont conservées tant que vous ne demandez pas votre désinscription. Conformément à la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la CNADA

Fait à

Le

Signature :

**NB : si vous déjeunez, veuillez faire parvenir votre règlement avec votre bulletin d'inscription.**